

REGLEMENT et PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 du 31/10/21 à SAINT-SAUVEUR

ORGANISATION ATHLETIC SAUTRIAUT VERBERIE et MUNICIPALITE DE SAINT-SAUVEUR

Tout coureur (avec ou sans son chien) ayant validé son inscription déclare avoir pris connaissance de la chartre du coureur (engagement post covid -19) sur le site de la F.F.A. (à consulter sur www.athle.fr) et ainsi que du règlement et protocole sanitaire sur le site Adeorun (<https://saint-sauveur.adeorun.com>)

Les bénévoles veillent et aident également à l'application du protocole sanitaire.

AFFICHAGE DES MESURES BARRIÈRES ET DES CONSIGNES SANITAIRES

Pas de vestiaires, douches, ravitaillement liquide ou solide sur place.

EPREUVES

Parcours empruntant des sentiers et des chemins. Chaque course se déroule en une seule étape, à allure libre et donne lieu à un classement.

Une solution hydro-alcoolique sera à la disposition des concurrents.

EPREUVE DÉCOUVERTE CANICROSS

Départ 10h15 soit individuel ou par 2 selon inscription

Carnets de vaccination à jour et autres consignes voir règlement FSLC

SOUVENIR POUR TOUS

Attention pas de vétérinaire sur place.

INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les coureurs ayant été détectés « positif » à la covid-19 doivent avoir consulté un médecin (voir page 6 sur le site de la F.F.A.(ci-dessus)).

Inscription obligatoire en ligne (sur adeorun.com) en fournissant les pièces requises :

- une copie de votre licence athlétisme ou un certificat médical d'aptitude à la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an ;
- une autorisation parentale si le coureur est mineur ;
- la chartre du coureur engagement post covid-19 (à compléter et signer)
- le paiement en ligne (www.adeorun.com)

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants légaux.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

L'organisateur pourra refuser une inscription si un doute subsiste.

SAINT SAUVEUR 31 OCTOBRE 2021

DEPART au City stade, place de l'église, derrière la maternelle, 60320 ST SAUVEUR

TARIF : avant le 25/10 : 1,3 km : 2€, 3 km : 4€, 5 km/canicross : 5€ - MARCHE/RANDO : 2€

après le 25/10 : 1,3 km : 4€, 3 km : 6€, 5 km/canicross : 7€ - MARCHE/RANDO : 4€

ATTENTION : Pas d'inscriptions sur place.

RETRAIT DES DOSSARDS et ZONE ATTENTE DEPART

Les concurrents devront se présenter avec un masque chirurgical sur le nez et la bouche, maintenir une distance de 1 m entre les uns et les autres lors du retrait des dossards et jusqu'au départ de leur course, et devront conserver le masque sur soi lors de l'épreuve.

La récupération des dossards se fera le dimanche 31 octobre à partir de 8h00, dans une circulation à sens unique, selon un marquage au sol des files d'attente.

Lieu du retrait : au City stade, derrière la place de l'église, derrière la maternelle, à SAINT SAUVEUR.

DEPARTS

Les concurrents devront se présenter avec un masque chirurgical sur le nez et la bouche au départ de leur course et devront conserver le masque sur soi lors de l'épreuve et le remettre à l'arrivée jusqu'à la sortie du City stade.

Les participants retireront le masque au moment du départ sur ordre du starter.

Evènements sportifs proposés le 31/10/2021 :

- 5 km contre la montre (avec ou sans son chien) avec des départs de 10h à 11h ;
- 3 km à partir de 14 ans avec un départ à 11h15 ;
- 1,3 km à partir de 10 ans avec un départ à 11h40 ;
- 10 km de randonnée ouvertes à tous avec un départ à 9h.

RAVITAILLEMENTS

Vous devez être en autosuffisance complète (gourdes, sucre, etc...).

ZONE DE COURSE

Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée si possible. Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée où des containers prévus à cet effet seront mis à disposition.

Rappel de l'utilisation possible d'une visière en courant.

BALISAGES

Le fléchage du circuit est matérialisé par des panneaux, par du traçage au sol ou de la rubalise, le tout sera retiré le lendemain de l'épreuve. Tout est fait pour que le coureur soit guidé mais il peut arriver que le balisage soit vandalisé, sur les longues lignes droites le balisage sera moins fréquent mais des marques seront prévues.

ZONE D'ARRIVÉE

Les concurrents devront se présenter avec un masque chirurgical sur le nez et la bouche avec une distance de 1 m entre les uns et les autres dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de la zone d'arrivée et devront conserver le masque jusqu'à la sortie, mise en place d'une zone de récupération dédiées aux coureurs "éprouvés" en lien avec les équipes médicales.

Une circulation à sens unique sera mise en place pour la récupération des récompenses.

RESULTATS UNIQUEMENT PAR INTERNET sur : <https://courir02.fr>

REGLES RELATIVES AUX PARTICIPANTS

- 1) Il est formellement interdit de prendre part à la course sans dossard ;
- 2) Le ravitaillement sauvage et toute aide matérielle extérieure sont formellement interdits ;
- 3) Les dossards doivent être visibles de face durant tout le parcours et lors du passage sur la ligne d'arrivée ;
- 4) Concernant les portions de routes, veuillez à respecter le code de la route, soyez prudents ;
- 5) Respecter les bénévoles, sans eux, il n'y a pas de courses possibles ;
- 6) Respecter la nature et l'environnement : ne jeter pas de détritrus ;
- 7) Respecter la faune et la flore, le milieu dans lequel vous évoluez est fragile, prenez en soin. Vous êtes dans un espace Natura 2000 soumis à autorisation, donc soyez responsables.
- 8) Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;
- 9) Faites preuve de respect envers les autres concurrents et envers vous-même : votre principal adversaire c'est vous ;

- 10) Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- 11) Soyez solidaires, n'hésitez pas à encourager les autres.
- 12) Offrez vos sourires à la population locale, elle est là pour vous soutenir.

Les organisateurs mettent en place sur l'ensemble du parcours un dispositif « sécurité » et une assistance composée de secouristes. Les frais (hospitaliers, radios, pharmaceutiques...) ne seront pas pris en charge par l'organisation.

A noter que le personnel médical et les secouristes pourront arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard et sa puce.

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité ;
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course ;
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres ou gels énergétiques ;
- Non-respect du parcours et du code de la route ;
- Non-respect des bénévoles, des officiels et des organisateurs ;
- Transfert de son dossard et sa puce à un autre coureur.

Attention, tout athlète qui utiliserait un code de réduction et qui n'était pas inscrit à l'édition 2020, sera exclu de la manifestation, sans remboursement.

Il en est de même pour tout athlète inscrit en 2020 qui essaie d'utiliser le code pour des personnes tierces.

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT

Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement sans réserve, et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes vidéos, photos ou images le représentant.

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou horaires si les conditions peuvent nuire à la sécurité de l'évènement.

Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en tout cas de force majeure.

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure, aucun droit d'inscription ou autres frais ne peuvent être remboursés sauf pour la Covid 19.

Tout coureur ayant validé son inscription déclare avoir pris connaissance de la chartre du coureur sur le site de la F.F.A. (www.athle.fr) et du règlement et du protocole sanitaire sur le site Adeorun (<https://saint-sauveur.adeorun.com>).